

Conséquences du Covid

Quand la ville met la nature sous pression

Depuis le début de la pandémie, les amendes pour incivilités à la campagne ont été multipliées par dix.

Chloé Dethurens



L'abandon de déchets fait partie des nombreuses incivilités auxquelles les gardes de l'environnement ont été confrontés.

Pierre Albouy

Des branchages utilisés pour faire du feu, un chien qui effraie des oiseaux, une rave party en pleine forêt. Depuis le début de la crise du Covid, les restrictions sanitaires ont poussé les citadins vers la campagne. Sain pour ces derniers, cet exode temporaire a toutefois un coût pour la nature: en 2020, le nombre d'amendes émises par les gardes de l'environnement a été multiplié par 10. Alors que les beaux jours reviennent et que la période de reproduction s'annonce, et après l'abattage d'un cerf probablement chassé de son habitat naturel, les associations de sauvegarde de l'environnement s'inquiètent d'un nouveau raz-de-marée humain. La police, elle, fait appel au civisme.

Le phénomène était d'une ampleur inédite l'an passé, principalement durant le semi-confinement. «La nature apaise et déstresse les gens, alors que beaucoup ne peuvent plus partir en vacances, relève Bertrand von Arx, directeur à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Ils se tournent donc vers la campagne et la forêt, ce qui est une bonne chose en soi. Mais la pression sur ces milieux naturels, déjà importante en règle générale, s'accroît.» Le nombre d'amendes et d'avertissements délivrés l'an passé par les gardes de l'environnement l'illustre: 29 en 2019 pour des incivilités commises en zone agricole, contre 414 en 2020. En forêt, 226 amendes ont été distribuées, soit dix fois plus que l'année précédente. Au total, les contraventions ont été multipliées par dix toutes zones confondues, passant à 728.

Intrusion humaine

De quelles incivilités parle-t-on? Gardes de l'environnement et associations de défense ont constaté des feux dans les milieux naturels, parfois avec du bois trouvé ou arraché sur place, des animaux dérangés par le bruit (musique ou cris), des déchets, la disparition d'habitats d'insectes ou de la petite faune (destruction de tas de bois ou de pierres). S'ajoutent à cela les chiens laissés en liberté dans des secteurs sensibles, même lors de périodes parfois fragiles de reproduction ou de nidification. Les spécialistes relèvent encore l'intrusion humaine dans des lieux auparavant inatteignables, grâce à l'utilisation de paddles par exemple. «Bien que ce soit compréhensible, cela cause des dommages irréparables à la nature», regrette Isaline Probst-Schaer, responsable nature et territoire chez Pro Natura.

Conséquences de cette surfréquentation? Côté faune, des bêtes effrayées et chassées de leur milieu naturel, des petits abandonnés par leurs parents, des animaux qui refusent même de nicher, nous expliquent différents spécialistes. Le cerf abattu il y a quelques semaines à Châtelaine, par exemple, aurait été dérangé par une rave party, assurent des riverains des berges du Rhône (un fait non avéré). Côté flore, «les cendres laissées par les feux peuvent détériorer les prairies, relève par exemple Bertrand von Arx. Mais le simple piétinement répété peut déjà détruire certaines fleurs ou les cultures, tout comme la cueillette sauvage excessive.»

Moins de corridors biologiques

Résultat: l'habitat qualitatif de la faune se réduit. «Des oiseaux aquatiques, des amphibiens sont menacés», regrette Céline Bartolomucci, membre du comité du WWF. Qui va plus loin: les corridors biologiques, qui permettent à la faune de se déplacer, se réduisent. «Il n'en reste que trois sur 24. Et l'un d'eux est passé de 600 mètres à 150 mètres de large, notamment à cause de la présence de chiens ou de parcs à chevaux dans le secteur.»

Cette pression pose aussi problème à ceux qui travaillent la terre. Le directeur d'Agrigenève, François Erard, a reçu de nombreuses doléances de paysans l'an passé et craint que cela ne recommence. Outre les déchets laissés à même le sol, les agriculteurs ont souffert d'une méconnaissance de leur travail. «Il y a eu de gros problèmes de parking sauvage, notamment dans les chemins d'accès aux champs, où les travailleurs ne pouvaient plus passer avec leurs engins, explique le responsable. Ignorant que le blé, en début de pousse, ressemble à de l'herbe, on a pu voir certaines personnes s'y asseoir pour pique-niquer, y faire du cerf-volant ou encore s'y garer. Beaucoup ignorent qu'il ne faut pas marcher dans les prairies extensives, véritables sanctuaires pour la biodiversité.» Des comportements qui induisent pour les agriculteurs «indubitablement du travail supplémentaire, un manque à gagner et une dévalorisation», note Isaline Probst-Schaer.

Avec l'arrivée du printemps, le phénomène a tendance à se répéter, même si l'on n'est plus en semi-confinement. La police est la première à l'avoir constaté: il y a peu, remarquant une recrudescence du parcage sauvage, elle a rappelé à la

poisson est la première à l'avoir constaté. Il y a peu, remarquant une recrudescence du partage sauvage, elle a rappelé à la population qu'il était interdit de se garer sur les chemins d'accès aux champs ou en bordure de ceux-ci. Et que ses agents verbaliseraient en cas de comportements problématiques.

Sensibilisation et contrôle

Les associations, elles, s'inquiètent aussi des semaines à venir. Notamment pour le vallon de l'Allondon, les bords du Rhône, le marais de Sionnet ou les bords de l'Aire: «Ces réserves sont les seuls habitats où des espèces rares peuvent vivre, car ces milieux naturels ne se retrouvent plus ailleurs, notamment les prairies sèches et les milieux humides», relève Isaline Probst Schaer. Comment faire pour diminuer ces dégâts? «Il n'y a que de la sensibilisation et du contrôle qui peuvent faire changer cette situation, poursuit la spécialiste, rejointe par nos autres interlocuteurs. Certaines communes ont déjà engagé des gardes champêtres qui jouent un rôle de contrôle du milieu rural, mais cela demande des moyens.»

La plupart des acteurs du dossier reconnaissent qu'il s'agit souvent de méconnaissance et non d'irrespect. Ainsi, Pro Natura a proposé une solution au Canton: dépêcher des «ambassadeurs nature» sur certains sites sensibles et très visités, comme le vallon de l'Allondon ou encore le marais de Sionnet. Ils se déplaceront sur le terrain dès ce printemps pour sensibiliser les visiteurs. «Bien entendu, ce projet doit être renforcé par d'autres mesures pour résoudre le problème de manière globale, car ces personnes ne seront présentes que dans peu de sites.» L'OCAN, lui, a déjà renforcé la collaboration avec la police ainsi que la surveillance de l'espace rural, particulièrement les cultures agricoles, par une présence accrue des gardes de l'environnement.

Les riverains des différents secteurs s'inquiètent, eux aussi, de la surfréquentation des milieux naturels et se mobilisent. Les membres de l'association Rhônenature, créée l'an passé, travaillent sur un projet de sécurisation et d'aménagement des rives du Rhône, en collaboration avec le Canton, la Ville et les SIG. Au bord de l'Aire, où le castor a fait une récente réapparition, l'Association pour la sauvegarde de Confignon (ASC) et le WWF ont ainsi réitéré leur demande commune auprès du Canton de sanctuariser le lieu où celui-ci a été observé (qui ne nous sera pas communiqué), une demande qui figurait déjà dans un cahier de doléances déposé en automne dernier.

Enfin, au niveau politique, la députée PDC Christina Meissner a déposé un texte en automne pour défendre cette zone. Mais pour elle, un changement plus profond est nécessaire: «Il est urgent d'orienter résolument le rôle et le travail des gardes de l'environnement pour assurer l'accueil, l'information du public et aussi pour garantir la surveillance de ce même public, en collaboration avec les autres services de l'État, les communes et les milieux associatifs. C'est un des axes du plan d'action biodiversité validé l'an passé et dont on n'entend plus parler.»

Amendes en hausse

Les gardes de l'environnement ont distribué un nombre d'amendes record l'an passé, pas moins de 728. C'est dix fois plus que l'année précédente, selon les chiffres fournis par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Les avertissements et les sensibilisations effectuées auprès des visiteurs ont aussi explosé.

Dans les forêts, les gardes de l'environnement ont délivré 226 amendes et 125 avertissements l'an passé, soit dix fois plus qu'en 2019. Avant le Covid, la tendance était plutôt à la stabilité.

C'est **dans les zones agricoles** que les amendes ont été le plus nombreuses. Outre la période Covid où celles-ci ont été multipliées par 14 (440), les contraventions sont en augmentation ces dernières années, passant de 5 à 29 entre 2016 et 2019, de même que les avertissements (de 2 à 89 pour la même période).

Les gardes ont dû sensibiliser les visiteurs **des sites protégés** à de très nombreuses reprises, trois fois plus qu'en 2019, après une baisse ces dernières années, et doubler leurs avertissements. Mais les amendes restent rares (12 en 2020).

Ces spécialistes ont également dû renforcer leur action le long des **cours d'eau**, ce qui a induit une augmentation des contraventions et des amendes (doublement).